



Procès-verbal de remise et de reddition des locaux

REMISE DES LOCAUX + CLEF

Contrôle voies d'évacuation par la commune (délégué ou S+F)

Date : _____

Date: _____ Signature: _____

Le resp. pour la location : _____ No tél. : _____

But de la location : _____ Installation multimédia Oui Non

Le sousigné atteste avoir pris connaissances des normes d'évacuation et de sauvetage du bâtiment (voir plan d'évacuation au verso)

Clé(s) d'armoire(s) no : _____ No de clef : _____

L'inventaire est complet : Oui Non Signature : _____

La concierge : _____ Signature : _____

REDDITION DES LOCAUX + CLEF

Date : _____

Le resp. pour la location : _____ No tél. : _____

Remarques éventuelles : _____

Clé(s) d'armoire(s) no : _____ No de clef : _____

L'inventaire est complet : Oui Non Signature : _____

La concierge : _____ Signature : _____

Facture à envoyer :

Société : _____

Nom / Prénom : _____

Adresse : _____

NPA : _____

Montant de la location :

Prix de la location : _____

Dégâts / Perte de matériel : _____

Divers : _____

Total : _____

Désignation	Habitants de Bure		Habitants de l'extérieur	
Halle polyvalente complètement équipée (écran de projection; sono et micros portables)		200.00		300.00
Salle de gymnastique, prix par heure (y compris douche)		30.00		60.00
Salle de réunion		40.00		80.00
+ Scène		50.00		100.00
+ petite cuisine (y compris frigos)		50.00		100.00
+ grande cuisine (y compris frigos, vaisselle et plans de cuisson)		150.00		300.00
Abri de protection civile 1 nuit (groupe-local) + 2.00 Frs par pers. pour la taxe de séjour		100.00		200.00



Exigences à respecter en matière de protection incendie

Voies d'évacuation

Les portes des voies d'évacuation doivent pouvoir être ouvertes **en tout temps** et **sans** le **recours à des moyens auxiliaires**.
Les forces d'intervention doivent **pouvoir ouvrir les portes depuis l'extérieur**.

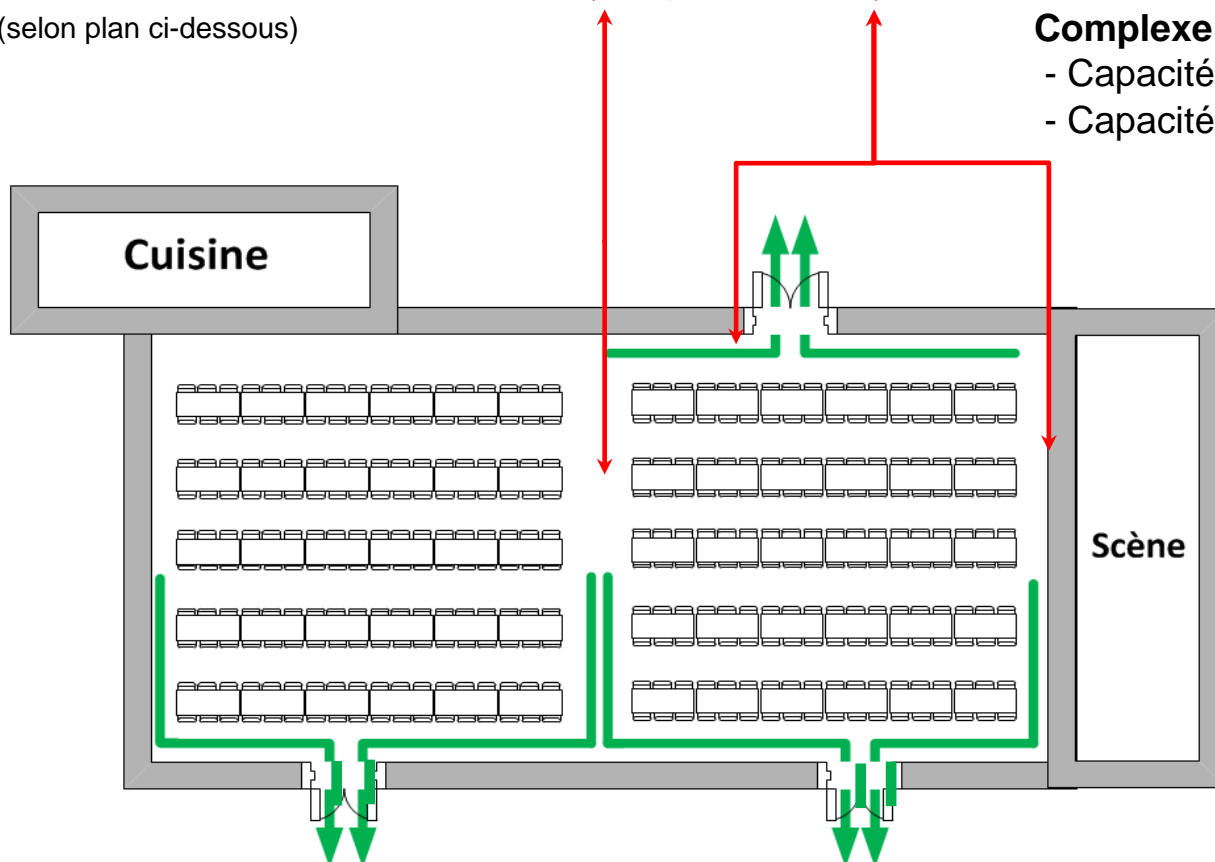
Avant chaque utilisation le responsable de la location informera le délégué de la commune **pour le contrôle des voies d'évacuation**
remplir le formulaire "Protection incendie lors de manifestations"

Mesures de protection incendie

Mesures **constructives** qui visent à limiter l'ampleur d'un incendie, assurer la sécurité des personnes et permettre une intervention des services de secours

- matériaux utilisés (décorations) la paille, le foin, les branches ne sont pas autorisés pour créer des décorations.
- disposition des tables et des chaises entre les rangées de tables : minimum **1,40 m**
- voies d'évacuation : allée centrale minimum **1,80 m**, sur les côtés **1,20 m**

(selon plan ci-dessous)



Complexe scolaire de la commune de Bure

- Capacité max. 468 personnes sans table
- Capacité max. avec tables et chaises 360 personnes

Comportement en cas d'incendie

Appeler le 118

Procéder à l'alarme interne

Arrêter les ventilations

Sauver les personnes (place rassemblement)

S'assurer que les locaux sont inoccupés

Fermer portes et fenêtres

Couper l'électricité

Lutter contre le feu (moyens à disposition)

Guider et renseigner les sapeurs-pompiers



E C A • J U R A

Protection incendie lors de manifestations

Version 2013

Genre de manifestation : _____

Lieu (bâtiment, parcelle, lieu-dit) : _____

Responsable civil de la manifestation : _____

Responsable de la protection incendie : _____

Assurance RC manifestation : _____

1. Généralités :

Exigence	Désignation	Contrôlé
	Etablir et transmettre un plan de situation détaillé de la manifestation à l'autorité de police du feu ainsi qu'au SIS. Les emplacements des points mentionnés ci-dessous doivent être indiqués :	
	1. Dangers particuliers (voir annexe 1 / lettre a)	
	2. Voies d'évacuation (voir annexe 1 / lettre b)	
	3. Affectation des différents secteurs et locaux (voir annexe 1 / lettre c)	
	4. Moyens d'extinction (voir annexe 1 / lettre d)	
	5. Accès et prises d'eau pour le SIS (voir annexe 1 / lettre e)	
	Effectuer un contrôle des entrées et limiter le nombre de personnes à _____ (voir annexes 2 et 4)	
	Avant la manifestation, donner une information au personnel de service et le former à l'utilisation des moyens d'extinction à disposition, ainsi qu'à la procédure à respecter en cas d'incendie	
	Les installations électriques provisoires seront protégées par des disjoncteurs à courant de défaut (FI)	
	Les installations électriques seront contrôlées par une entreprise ou une personne agréée	
	En cas d'utilisation d'un ouvrage PCI, se référer à la notice explicative de protection incendie 110-03f Ouvrages de protection civile et cantonnements de troupes de l'AEAI et se conformer aux mesures de protection exigées	
	Tous les locaux, dont l'accès au public n'est pas autorisé, seront fermés par des moyens appropriés	

Le(s) soussigné(s) s'engage(nt) à respecter les exigences mentionnées ci-dessus.

La "NORME DE PROTECTION INCENDIE" édition 2003 de l'AEAI et les directives s'y rapportant sont, entre autres, applicables.

Avant la manifestation et lorsque toutes les exigences auront été respectées, l'organisateur remettra le présent document à :

_____ Tél : _____

Un contrôle demeure réservé.

En cas de sinistre ou d'accident, la commune, l'inspecteur du feu et le SIS de Haute-Ajoie Centre déclinent toute responsabilité.

_____, le _____

Signature du(des) responsable(s) de la manifestation : _____

Contrôlé le : _____ Par : _____

Procès-verbal après contrôle : _____

Pris connaissance (signatures des personnes présentes) : _____